



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-039-2022-10

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / SREA

IDF-2022-06-28-00008 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL
LE GRAND VILLIERS à ARRANCOURT (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2022-06-28-00008

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
l'EARL LE GRAND VILLIERS à ARRANCOURT



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole
Pôle foncier Agricole**

EARL du Grand Villiers

Le grand Villiers

91690 ARRANCOURT

Le 28/06/2022

Affaire suivie par : SEA

Ref : 91 22- 24 – pub 22 - 24 -

AR n° : 1A 175 042 2446 7

accusé réception du dossier de demande d'autorisation d'exploiter n°22-24

Messieurs,

En date du **16/06/2022**, vous avez déposé, auprès de nos services une demande d'autorisation d'exploiter de **1 ha 52 a 63 ca** de terres agricoles situées sur la commune de Mérévillois (estouches) (voir en annexe les références des parcelles).

Cette demande est complète en date du **16/06/2022**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fait l'objet d'une publicité par affichage, de deux mois minimum, en mairie de la commune de Mérévillois (estouches) commune, où est situé le bien, et d'une publication sur les sites internet des Services de l'État de l'Essonne.

En cas de demandes concurrentes à la vôtre pour la reprise des surfaces en question, votre dossier pourra être présenté à la CDOA de l'Essonne.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le **16/10/2022**. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en

Direction départementale des territoires de l'Essonne
91012 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. : 01 60 76 33 70
Mél. : ddt-sea@essonne.gouv.fr

1/3

question et vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres de la CDOA.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, ce présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France et sera également affiché en mairie de la commune de Mérévillois (estouches).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de l'Essonne et par délégation,
La Cheffe du Service économie agricole

Signé

Nathalie LAFOSSE

Annexe 1: liste des parcelles - demande d'autorisation d'exploiter concernant EARL DU GRAND VILLIERS.

Commune	Réf. Cadastrales section et numero parcelle	Surface en ha	Propriétaires
Mérévillois(Estouches)		1,5263	Bessé Nathalie
TOTAL (HA)		1,5263	